

**VILLE DE GRAND –CHARMONT  
(25200)**



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 025-212502843-20230406-07\_2023-DE



**DECISION N°07/2023  
DE MONSIEUR LE MAIRE DE GRAND-CHARMONT (25200)**

**Objet : Avenant n°3 au marché de restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont – lot n°2 Démolition / Gros Œuvre - Entreprise SARL CARRARA sise 70 rue de Belfort – 25400 AUDINCOURT**

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

**Vu** la délibération N°198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la décision n°04/2022 en date du 4 mai 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 5 mai 2022 et attribuant le lot n°2 Démolition/Gros Œuvre du marché de travaux concernant la restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont à l'entreprise SARL CARRARA sise 70 rue de Belfort – 25400 AUDINCOURT, pour un montant de 255 920,38 € HT (307 104,46 € TTC) ;

**Vu** la décision n°01/2023 en date du 26 janvier 2023 visée par le contrôle de légalité en date du 27 janvier 2023 et validant un avenant financier n°1 d'un montant de + 17 808,50 € HT (+ 21 370,20 € TTC) portant le marché à 273 728,88 € HT (328 474,66 € TTC) ;

**Vu** la décision n°06/2023 en date du 6 avril 2023 visée par le contrôle de légalité en date du 6 avril 2023 et validant un avenant financier n°2 d'un montant de + 14 676,45 € HT (+ 17 611,74 € TTC) portant le marché à 288 405,33 € HT (346 086,40 € TTC) ;

**Considérant** la nécessité d'engager des travaux complémentaires ;

**Considérant** les crédits nécessaires inscrits au budget de la collectivité ;

**DECIDE**

**1 – La conclusion du présent avenant financier n°3 d'un montant de + 1 319,56 € HT (+ 1 583,47 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise SARL CARRARA de 288 405,33 € HT (346 086,40 € TTC) à 289 724,89 € HT (347 669,87 € TTC), soit + 13,21 % en cumulé.**

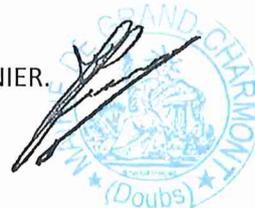
**2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**

**3 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.**

**4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.**

Fait à GRAND-CHARMONT, le 6 avril 2023

Le Maire,  
Jean-Paul MUNNIER.



Le Maire certifie exécutoire la présente décision  
Transmise au contrôle de légalité le 06/04/2023  
Publiée le 06/04/2023

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 025-212502843-20230406-07\_2023-DE

Ville de



**Opération : Restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-  
Charmont**

**Restauration scolaire et Périscolaire**

Lot N° 2 : Démolition /Gros œuvre  
*Avenant N° 03*

1 – Marché N° 2002-002-02

Entre :

**Ville de GRAND CHARMONT**  
Monsieur MUNNIER, Maire  
21 Rue Pierre Curie  
25200 GRAND CHARMONT

Et

**SARL CARRARA**  
70 Rue de Belfort  
25 400 AUDINCOURT

2 – Objet de l'avenant : Etat des Plus et Moins-values

3 – Incidences financières (Devis DEV23-0311 du 29/03/2023 joint)

- ⇒ Jonction entre pompe relevage et réseau EP
- ⇒ Prolongement mur façade Nord
- ⇒ Suppression muret technique
- ⇒ Suppression percements ronds

Montant de l'avenant : 1 319,56 € HT

#### 4 – Conclusion de l'avenant

Marché de base : 255 920.38 € HT  
Avenant N°1 : 17 808.50 € HT (+ 6.96 %)  
Avenant N°2 : 14 676. 45 € HT (+ 5.73%)  
Avenant N°3 : 1 319,56 € HT (+ 0,52%)

Le marché de l'entreprise CARRARA est de ce fait porté de 288 405,33 € HT à 289 724,89 € HT.

Cachet et signature du Titulaire,  
Le ...30...../...03...../.....2023.....

Le Maître d'ouvrage,  
Le Maire,  
Le ...06.../...04.../...2023

A Audincourt,

M. CARRARA André,  
Le Gérant



A Audincourt le, 29 mars 2023

**COMMUNE DE GRAND CHARMONT**  
21 Rue Pierre Curie  
25200 GRAND CHARMONT

**Nos réf :** DEV23-0311

**Vos réf :** RESTRUCTURATION DE LA FERME KAUFFMANN  
RESTAURATION SCOLAIRE - PERISCOLAIRE

**LOT N° 02 :** DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE

## DEVIS DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Annule et remplace le devis déjà en votre possession de même date et référence

	U	Qtés	P.U. €	H.T. €
<b><u>Reseau de jonction entre pompe de relevage et réseau EP</u></b>				
02.15.1 Tranchées :	ml	10,00	12,00	120,00
02.15.2 Passages murs :	U	1	125,00	125,00
02.15.3 Canalisations sous dallages :	ml	10,00	18,00	180,00
02.15.5 Attente au sol :	U	1	18,00	18,00
Regard puisard :	U	1	300,00	300,00

<b>SOUS-TOTAL H.T. JONCTION ENTRE POMPE DE RELEVAGE ET RESEAU EP</b>	<b>743,00</b>
--	---------------

### **Prolongement Mur façade Nord**

02.13.1 Maçonnerie agglos creux de 0,20 d'ep. : 4,25*4,00-3*(0,40*0,60)	m <sup>2</sup>	16,28	52,00	846,56
02.13.2 Raidisseurs verticaux :	ml	4,00	22,00	88,00
02.14.9 Chaînage horizontal isolé 20*20 :	ml	4,25	36,00	153,00

02.14.10 Chaînage horizontal 20*20 :	ml	4,25	28,00	119,00
02.13.10 Panneaux en briques de verre :	u	2	245,00	490,00

**SOUS-TOTAL H.T. PROLONGEMENT MUR FACADE NORD** **1 696,56**

Suppression muret technique

02.17.4 Muret technique avec 2 réservations :	u	-1	620,00	-620,00
---	---	----	--------	---------

**SOUS-TOTAL H.T. SUPPRESSION MURET TECHNIQUE** **-620,00**

Suppression Percement ronds

02.5.10 Percements rond 0/250 :	u	-2	250,00	-500,00
---------------------------------	---	----	--------	---------

**SOUS-TOTAL H.T. SUPPRESSION PERCEMENTS RONDS** **-500,00**

**RECAPITULATIF**

JONCTION ENTRE POMPE DE RELEVAGE ET RESEAU EP	743,00
PROLONGEMENT MUR FACADE NORD	1 696,56
SUPPRESSION MURET TECHNIQUE	-620,00
SUPPRESSION PERCEMENTS RONDS	-500,00

MONTANT H.T.	1 319,56
TVA 20%	263,91

**MONTANT T.T.C.** **1 583,47**

A Audincourt le, 29 mars 2023

M. CARRARA André,  
 Le Gérant

